



45^{ème} Anniversaire du FEICOM

Règlement de la compétition artistique de l'édition spéciale du Cameroon Students Challenge *Kids* (CSCK) 2020

Conçu pour les élèves de **CM2** du système francophone et **Class 6** du système anglophone des établissements publics, confessionnels et privés de l'enseignement primaire, le **Cameroon Students Challenge Kids** (CSCK) qui a pour slogan "La jeunesse a du génie !", est la Compétition du **savoir** et de **l'innovation** qui a pour but principal **la détection, la valorisation et la promotion des élèves brillants, ingénieux et créatifs.**

Le **FEICOM** organise dans le cadre de son **45^{ème} anniversaire** la **1^{ère} édition du CSCK**, dont le principe de la compétition est décrit ci-après.

Article 1^{er} : Objectif du volet académique du CSCK 2020

L'objectif du CSCK est de créer l'émulation entre les élèves, de stimuler et de libérer leur imagination.

Article 2 : Cible

Les écoles primaires publiques, confessionnelles et privées.

Article 3 : Compétiteurs

Les élèves de **CM2** du système francophone et **Class 6** du système anglophone régulièrement inscrits dans une école primaire anglophone, francophone ou bilingue.

Article 4 : Thème

"Représente par un dessin le métier de ton rêve".

Article 5 : Déroulement du concours

Les chefs d'établissements organisent le concours artistique au sein de leurs établissements. A l'issue de cette épreuve, un jury interne sélectionne l'élève ayant le plus beau dessin.

La compétition est ouverte dès **la 4^{ème} semaine du mois de novembre 2020.**

Article 6 : Présentation de l'œuvre

Le dessin devra obligatoirement respecter le thème de la compétition.

Il sera manuel, de format A4, en noir et blanc et/ou en couleur.

Article 7 : Constitution du dossier

Le Chef d'établissement fait un jeu de **3 copies du meilleur dessin** et remplit sur une fiche d'identification les coordonnées de son école et de l'élève.

Il dépose le dossier constitué du dessin original, des copies et de la fiche d'identification à **la mairie de son arrondissement.**

Article 8 : Mairie

Le maire reçoit de chaque école participante un dossier. **Une sélection interne du meilleur dessin sera faite à la mairie par un jury** ; constitué du maire ou de son adjoint, le responsable des activités socio-éducatives et l'inspecteur d'arrondissement du MINEDUB.

L'élève dont le travail sera sélectionné, est parrainé par la mairie, **qui ne peut parrainer qu'un seul élève**.

Le formulaire d'affiliation est visé par le maire.

Le dossier constitué de l'original du travail et du formulaire d'affiliation sera déposé à l'agence régionale du FEICOM.

Article 9 : Agence régionale du FEICOM

Le chef d'agence réceptionne les dossiers des mairies et effectue une reprographie des textes reçus pour les membres du jury de présélection.

Le jury de présélection, constitué du chef d'agence, un cadre de l'agence régionale FEICOM, des délégués régionaux du MINEDUB et du MINAC, **présélectionne les trois (3) plus beaux dessins**.

Le chef d'agence régionale du FEICOM envoie au Secrétariat du Comité d'organisation **les trois (3) meilleurs dessins par ordre de mérite**, et **communique le nom du vainqueur régional du concours artistique**.

Article 10 : Secrétariat du Comité d'organisation

Le Secrétariat du Comité d'organisation réceptionne les dossiers des chefs d'agences régionales.

Il convoque **le jury de sélection finale** qui est chargé d'établir le classement des cinq (5) meilleurs élèves, représentant les mairies, **au plus tard la 2^{ème} semaine de décembre 2020**.

Article 11 : Remise des prix, primes et récompenses

Le Jury de sélection finale établit le classement des cinq (5) meilleurs élèves et proclame les résultats.

Le Secrétariat technique du Comité d'organisation transmet les procès-verbaux à la Direction Générale du FEICOM.

Le trio d'élèves classé, ainsi que les vainqueurs régionaux sont primés, dans les agences régionales FEICOM dont dépendent leurs mairies.

Les chefs d'établissements, dont les élèves sont sur le podium (par compétition), **sont primés lors de la cérémonie de clôture du 45^{ème} anniversaire du FEICOM.**

Les maires, dont les élèves sont classés 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} (par compétition), **sont primés lors de la cérémonie de clôture du 45^{ème} anniversaire du FEICOM.**

Article 12 : Calendrier

La compétition qui s'étale de novembre à décembre 2020 comprend les étapes suivantes :

- Lancement du CSC *Kids* artistique ;
- Organisation de la compétition au sein des établissements ;
- Sélection interne du meilleur dessin au sein des écoles ;

- Réception des meilleurs dessins dans les mairies ;
- Sélection du meilleur dessin et parrainage de l'élève choisi ;
- Dépôt du meilleur travail par les mairies dans les agences régionales FEICOM ;
- Présélection des trois (3) meilleurs dessins et proclamation du vainqueur régional ;
- Transmission du tiercé des dessins, dans l'ordre, au Secrétariat technique du Comité d'organisation par les agences régionales FEICOM ;
- Sélection finale du plus beau dessin par le jury et établissement du classement des cinq (5) meilleurs dessins.

Selon le chronogramme ci-dessus :

| Etapas | | Périodes |
|--------|---|-----------------------------------|
| 1 | Lancement du CSC <i>Kids</i> 2020 | 19 novembre 2020 |
| 2 | Organisation de la compétition au sein des établissements | 26 au 27 novembre 2020 |
| 3 | Sélection interne du meilleur dessin au sein des écoles | |
| 4 | Réception des meilleurs dessins dans les mairies | du 30 novembre au 3 décembre 2020 |
| 5 | Sélection du meilleur dessin et parrainage de l'élève choisi | |
| 6 | Dépôt du meilleur travail par les mairies dans les agences régionales FEICOM | |
| 7 | Présélection des trois (3) meilleurs dessins et proclamation du vainqueur régional | du 5 au 7 décembre 2020 |
| 8 | Transmission du tiercé des dessins, dans l'ordre, au Secrétariat technique du Comité d'organisation par les agences régionales FEICOM | |
| 9 | Sélection finale du plus beau dessin par le jury et établissement du classement des cinq (5) meilleurs dessins. | du 8 au 10 décembre 2020 |

Article 13 : Utilisation de l'image

Le FEICOM et l'OPEN se réservent le droit d'utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles le nom et l'image des participant(e)s. Si un(e) participant(e) s'oppose à l'utilisation de son nom et de son image à des fins publicitaires ou promotionnelles, il doit le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception au FEICOM et à l'OPEN.